



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 05/08/2025

Reçu en préfecture le 05/08/2025

Publié le

ID : 027-212704779-20250724-DL34_2025-DE



Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 juillet 2025 à 19h00** - Date de convocation : **17 juillet 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme Chantal ANDRIEUX**

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|-------------|--|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 13 | 13 |

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. CARRIER (pouvoir à C. GLEIZES), Christian GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), Gilles GILLET (pouvoir à C. INIGO), WECKSTEIN (pouvoir à C. ANDRIEUX)

TRANSPORT SCOLAIRE PARTICIPATION DES FAMILLES – DL 34/2025

M. le Maire rappelle les coûts liés au transport des élèves pour une année scolaire soit 1 470 € et ajoute que la commune est l'une des dernières à le financer encore cette année.

M. le Maire propose que la commune prenne à sa charge 30 % du coût du transport et de fixer la participation financière pour les familles à 77 € (pour les enfants du lycée) et à 63 € (pour les enfants de maternelle/primaire) comme prévu au budget 2025.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

